



Un avenir pour la forêt morvandelle ?

Texte : ÉLISABETH et JOSÉ GUILLEMAIN

Photos : YVON LETRANGE, V. POCZOBUT

Marie Bixel – en remplacement de Lucienne Haèse, empêchée –, Cyril Gilet, Jacques Gorlier, Jean-Claude Lacroix, Camille Le Gouil et Régis Lindeperg (voir leur présentation dans l’encadré ci-dessous) ont été invités le 9 février à Anost à partager leurs réflexions et leurs interrogations sur l’avenir de la forêt morvandelle dans le cadre des manifestations organisées pour les 20 ans de *Vents du Morvan*. Cette conférence a été et reste une ouverture pour d’autres arguments et d’autres points de vue qui pourront être publiés par *Vents du Morvan*.

Cette forêt, comme l’a rappelé Cyril Gilet, a, à l’instar de toute la forêt française, connu une histoire agitée. Au XII^e siècle, à la suite de défrichages pour gagner du terrain au profit de l’agriculture et ainsi assurer la subsistance des populations, la France est déboisée : 4 millions d’hectares de forêt contre 16 millions aujourd’hui. Au XIX^e siècle, l’industrialisation galopante est gourmande en énergie, dont la principale source est le bois. Les coupes sont donc de plus en plus fréquentes.

En Morvan, le phénomène est encore accentué par le flottage – 85 % du bois de chauffage (bois de taillis) qui arrive à Paris est morvandiau. Le cycle d’exploitation est alors de 8 à 10 ans contre 30 ans aujourd’hui. Il reste alors très peu d’arbres de futaie (bois d’œuvre). Dans les années 1950-60, pour faire face à ces besoins croissants, on replante en feuillus, puis en résineux. Le paysage actuel est le résultat de « décisions politiques » prises depuis le Moyen Âge.



Le Contrat Régional Forêt-Bois

Dernière en date de ces décisions politiques, le Contrat Régional Forêt Bois (CRFB) (qui a été validé le 25 mars par la Commission régionale forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018/2028).

Si Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan mais aussi vice-président en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne au Conseil régional, a pu se féliciter des 300 contributions enregistrées lors de la consultation publique qui a précédé cette adoption, les inquiétudes que beaucoup d'entre elles ont exprimées n'en ont pas été dissipées pour autant.

En effet, pour Jean-Claude Lacroix qui a apporté sa contribution à la consultation publique au nom de l'association Autun-Morvan-Écologie, le Plan régional forêt bois tel qu'il est défini par l'article L122-1 du Code forestier affiche de bonnes intentions lorsqu'il fixe, par massif forestier « *les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs* », ou lorsqu'il « *définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés* » ou qu'il « *identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois...* ». Mais, pour louables qu'elles soient, ces intentions restent non contraignantes.

Les 31 objectifs opérationnels définis dans la stratégie de gestion des forêts de la région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018-2028 n'échappent pas à ce constat.

C'est exactement ce qu'a dénoncé Régis Lindeperg. « Le plan régional forêt bois a connu », dit-il, « *une première version uniquement économique qui a été très contestée par les associations. Et, si sa dernière mouture comporte de nombreuses références à l'écologie, la stratégie purement économique pour produire plus de bois fait l'objet de leviers identifiés, alors que l'écologie reste au niveau du souhait sans définir aucune contrainte ou critère d'évaluation pour obtenir les aides prévues dans le plan. Il ne faut pas en être surpris car* », dit-il, « *cela est conforme à la politique nationale définie par l'État avec l'adoption « d'un modèle » industrialiste » qui s'accélère depuis 10 ans, les gouvernements appliquant à la forêt la politique retenue pour l'agriculture dans les années 70* ». Il en veut pour confirmation des textes comme la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 où « *l'on comprend bien les leviers économiques mis en œuvre, mais le volet écologique est souvent posé sur du vide (pas de contraintes, pas de critères, pas de moyens). L'écologie y est saupoudrée pour se donner bonne conscience, mais n'a qu'une valeur décorative. La conséquence est que la loi conduit à modéliser la forêt en fonction de la demande économique à court terme, au lieu de chercher à valoriser au mieux les ressources produites par la forêt* ».

Ceci est d'autant plus préoccupant pour un territoire comme le Morvan où, a rappelé Cyril Gilet, « la forêt n'a jamais été un cœur de territoire : on y a de bonnes techniques pour extraire le bois, mais pas pour le transformer ».

Changement climatique et biodiversité

On aurait pu espérer qu'à l'heure de l'effondrement de la biodiversité et alors que les effets du changement climatique se font déjà sentir, qu'une prise de conscience de ces urgences aurait vu le jour et que ces questions deviennent une préoccupation majeure du Plan. Tout au contraire. Les méthodes d'exploitation mises en œuvre et les usages qui sont faits des bois récoltés ne font qu'aggraver la situation.

En effet, la forêt stocke du carbone, tout le monde le sait. Mais, « *ce que l'on sait moins* », a expliqué Régis Lindperg, « *c'est que le sol stocke autant voire plus de carbone que l'arbre lui-même et que ce stockage dépend beaucoup de la sylviculture qui est engagée en forêt. Certaines études sont faites pour savoir si telle ou telle essence stocke plus ou moins rapidement du carbone mais cette approche est souvent hors sol et hors écosystème. Toutes les études montrent que les « vraies forêts » mélangées, diversifiées, étagées et un peu anciennes sont celles qui stockent le plus de carbone, notamment dans les sols forestiers qui dépassent la quantité stockée dans l'arbre. Or ce sont ces forêts que l'on coupe à blanc dans le Morvan pour les remplacer par des monocultures résineuses qui vont stocker très peu de carbone dans le sol. De plus la technique de la coupe rase par le passage d'engins lourds sur la totalité du sol, le dessouchage et la mise en lumière du sol vont également contribuer à déstocker massivement le carbone du sol* ».

« *L'autre point sensible* », a-t-il ajouté, « *est l'usage du bois et donc la durée de stockage du carbone dont il est constitué. Le bois d'œuvre, par définition sera en usage beaucoup plus longtemps (charpente, ossature bois, mobilier, etc.) que le bois d'industrie qui aura une durée d'usage très courte (papier, panneaux de particules, emballages et... biomasse). En effet, la volonté actuelle des pouvoirs publics de développer fortement la biomasse énergie, en incitant à produire du bois de plus en plus vite, en raccourcissant les rotations avec des arbres de plus en plus jeunes, avec des techniques de plus en plus industrielles, affecte fortement le puits de carbone naturel que sont les sols des forêts traditionnelles* ».

Vers d'autres conceptions sylvicoles

Pourtant, « *il existe une autre façon de gérer la forêt, plus douce, qui considère que les aspects économiques, environnementaux et sociaux sont non seulement compatibles, mais intimement liés et complémentaires* » a rappelé Camille Le Gouil. Le groupement forestier du Chat sauvage, dont elle est sociétaire, « *acquiert et gère des forêts dans le Morvan, dans une perspective de sylviculture raisonnée, de protection de la biodiversité et des massifs de feuillus, menacés par l'exploitation intensive et croissante des résineux* ». Il met en œuvre une gestion respectueuse du cycle de la forêt et de ses écosystèmes dont les principes ont été développés par l'association Prosylva. Cette sylviculture « *permet d'obtenir des revenus soutenus et réguliers tout en ayant des forêts multifonctionnelles, continues et stables* ».

C'est une démarche similaire qui a conduit l'association Autun-Morvan-Écologie à prendre l'initiative de la création du Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan (GFSFM). En effet, comme l'a rappelé Marie Bixel, « *cela fait 30 ans qu'Autun-Morvan-Écologie pose la question d'une nécessaire transformation de la gestion forestière (en Morvan et ailleurs) dans toutes les instances et auprès des décideurs qui ont des réponses convenues : « nous allons réfléchir, nous allons dialoguer autour d'une table, dans une commission ou groupe de travail, nous allons expérimenter, etc.* » Or le constat est désolant sur le terrain car la politique forestière qui prône une production accrue, continue d'aller à l'encontre de la pérennité des forêts. La loi laisse au propriétaire toute latitude quant au choix des essences et des méthodes. Nous rejoignons les inquiétudes de certains syndicats de forestiers de l'Office national des forêts (ONF) qui eux aussi tirent la sonnette d'alarme sur la pérennité des forêts et du service public qu'est l'ONF ».

Le GFSFM applique une sylviculture proche de la nature mettant en valeur la diversité arbustive en place. Il a pour objectif principal de démontrer qu'une gestion respectueuse de la forêt peut être rentable. À titre d'exemple, Jacques Gorlier a présenté l'action me-



Coupes d'éclaircie dans des résineux.



Marie BIXEL

Fait partie du conseil d'administration de Autun Morvan Écologie (AME) : <https://www.autun-morvanecologie.org>



Cyril GILET

Forestier dans la Nièvre et responsable du syndicat SNUPFEN : Solidaires (<http://snpfen.orgel>)



Jacques GORLIER

Cogérant Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan (GFSFM) : <https://www.sauvegarde-forets-morvan.com>



Jean-Claude LACROIX

Délégué régional de Autun Morvan Écologie (AME) pour la Commission régionale Forêt bois.



Camille Le Gouil

Éthologue et naturaliste, sociétaire du Groupement forestier du chat sauvage (<http://www.forets-chatsauvage.org>)



Régis LINDEPERG

Coprésident de l'association Adret Morvan (<http://adretmorvan.org>)

née par le GFSFM dans la forêt d'Alligny-en-Morvan (23 ha). Cette forêt feuillue de hêtres, chênes, quelques charmes et bouleaux a fait l'objet de coupes par pied d'arbre en 2004, pour la convertir en futaie irrégulière dans un souci de maintien de la biodiversité et d'une production performante. L'Association futaie irrégulière (AFI) avec l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) de Nancy en a fait un site de démonstration de conversion d'une futaie feuillue en futaie irrégulière et d'un suivi sylvicole, économique et écologique. Dix placettes d'un hectare font l'objet d'un inventaire détaillé tous les six ans. Après trois inventaires et trois éclaircies de formation, les résultats sont là : la régénération naturelle s'est implantée (hêtres et chênes essentiellement mais aussi quelques résineux), le pourcentage de gros bois est en augmentation (de 4 % à 9 % en 12 ans), la valeur écologique de la forêt est en nette augmentation notamment grâce au maintien d'arbres à cavité et à la présence de bois mort. Pour Jacques Gorlier, c'est la confirmation que, tout en dégageant des recettes, la sylviculture qui est appliquée est bien garante de la préservation des paysages, de la qualité des sols, de la biodiversité et de la qualité des sources et ruisseaux très présents en forêt morvandelle.

Ce dernier point est d'autant plus important que la qualité de la ressource en eau est aussi une source d'in-

quiétude qui a été évoquée par Cyril Gilet. Dans le Morvan, l'imperméabilité qui découle fréquemment de la nature du sous-sol explique l'abondance des eaux de ruissellement. Les méthodes industrielles d'exploitation et de sylviculture intensive peuvent, en effet, entraîner un tassement des sols qui empêche la filtration des eaux de ruissellement rendant ainsi l'eau impropre à la consommation. De plus, lorsqu'il y a formation de poches de stagnation des eaux, cela provoque une pollution microbienne naturelle, tout cela étant bien entendu aggravé par les intrants (l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol) qui sont rajoutés afin d'améliorer les rendements.

« Chantons nos claires eaux, et nos forêts si belles »

En Morvan, la forêt est au cœur de l'histoire, de la culture et de la vie de ses habitants, de tous ses habitants. Pas seulement de ceux pour qui elle est avant tout un facteur économique. C'est sans doute pour cela que le paysage y a une telle importance. Même si l'on sait tout ce qu'il y a là de subjectif et, c'est le lot de toute œuvre humaine, de temporaire, quand l'atteinte aux paysages vient se conjuguer à la destruction des écosystèmes, La Morvandelle se demande si, finalement, elle n'est pas un chant révolutionnaire ! ■